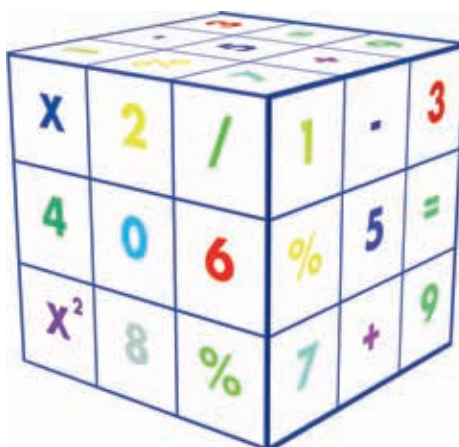


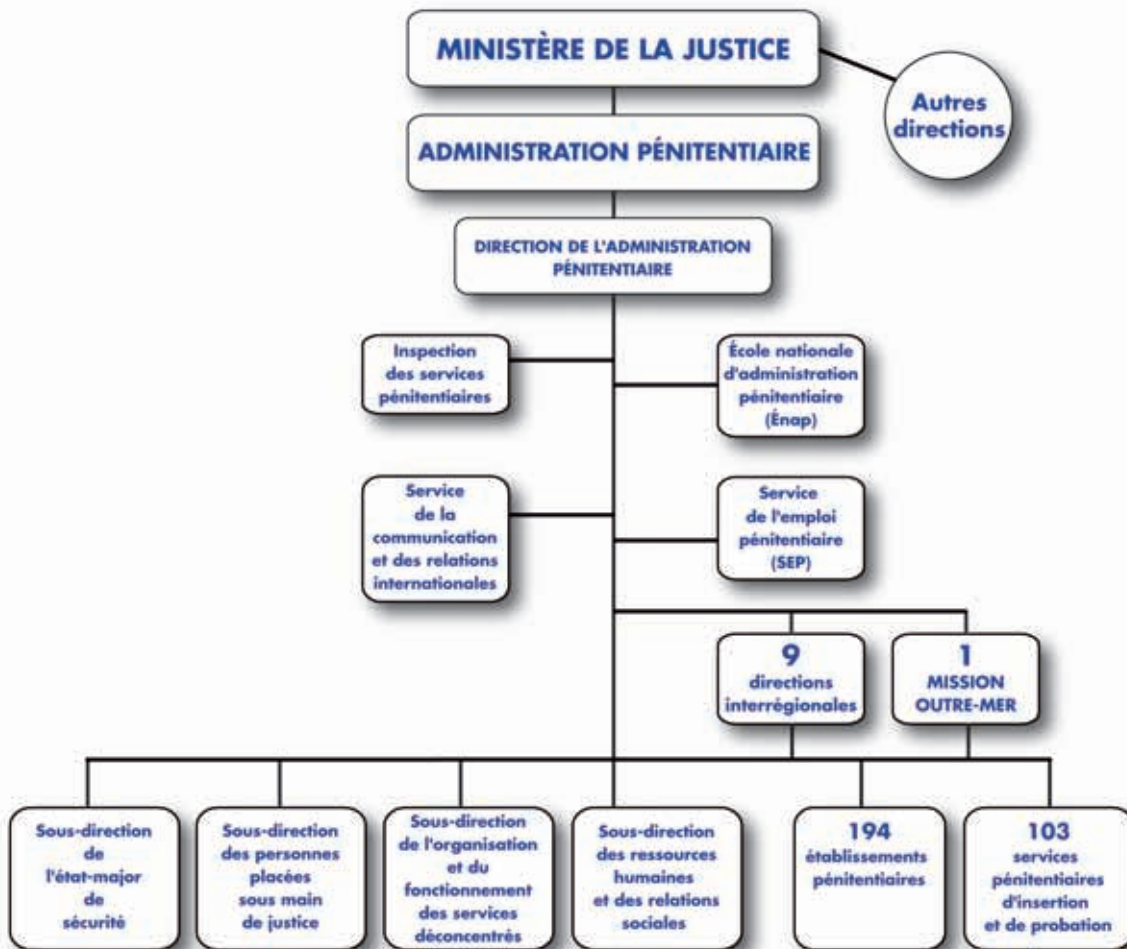
Les CHIFFRES CLÉS

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

au 1^{er} janvier 2009



L'organisation générale et les structures



9 directions interrégionales :
Bordeaux,
Centre-Est-Dijon,
Lille,
Lyon,
Marseille,
Paris,
Rennes,
Est-Strasbourg
et Toulouse

1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer :
Guadeloupe,
Guyane,
Martinique,
Mayotte,
Nouvelle-Calédonie,
Polynésie Française,
Réunion,
Saint-Pierre et Miquelon

Les services déconcentrés au 1^{er} janvier 09

194 établissements pénitentiaires

- **111 maisons d'arrêt (MA)** et **30 quartiers MA** (situés dans des centres pénitentiaires).
 - **62 établissements pour peine** soit :
 - 35 centres pénitentiaires (CP) qui comprennent au moins 2 quartiers de régime de détention différents,
 - 23 centres de détention (CD) et **34 quartiers (QCD)**,
 - 4 maisons centrales (MC) et **9 quartiers (QMC)**.
 - **13 centres de semi-liberté (CSL)**.
 - **1 centre pour peines aménagées (CPA)** et **2 quartiers CPA** dans des CP.
 - **6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)**.
 - **1 établissement public de santé national**, à Fresnes (EPSNF).
- **38 établissements à gestion déléguée** sur les 194 établissements.

- **51 997 places "opérationnelles"** (nombre de places de détention disponibles dans les établissements pénitentiaires) :
 - 32 141 en MA et QMA
 - 16 586 en CD et QCD
 - 2 033 en MC et QMC
 - 204 en quartier centre pour peines aménagées (QCPA)
 - 648 en centres et quartiers de semi-liberté
 - 99 places dans l'établissement public de santé national de Fresnes.

103 services pénitentiaires d'insertion et de probation

- **103 sièges**
- **206 antennes** :
 - 21 exclusivement dédiées au milieu fermé
 - 46 exclusivement dédiées au milieu ouvert
 - 139 mixtes.

Les nouveaux établissements en 2009

- **En 2009**, 7 établissements pour majeurs et 2 quartiers courtes peines (QCP) seront livrés, soit **4 588 places** supplémentaires net (livraison - fermeture de places vétustes).
- **7 établissements pour majeurs** : les CP de Béziers, de Bourg-en-Bresse, du Havre, de Nancy, de Poitiers, de Rennes et la MA du Mans.

- **2 QCP** : Fleury-Mérogis et Seysses.
- Réouverture de la MC d'Arles.
- Livraison de 445 places (accroissement des capacités), de la dernière UHSI, et de la 1^{ère} UHSA (voir ci-dessous).

Structures de soins

2 300 personnels de santé (agents du ministère de la Santé)

- 175 unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA), soit une UCSA dépendant de l'hôpital de proximité implantée dans chaque établissement (à l'exception des centres de semi-liberté).
- 7 unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures : Nancy (2004), Lille (2004), Lyon (2005), Bordeaux, Toulouse et Marseille (2006). Celle du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière à Paris a été ouverte fin 2008 et la 8^e UHSI, à Rennes, ouvrira en 2009. Au total 181 lits des UHSI seront ouverts à la fin de l'année 2009.

- 26 services médico-psychologiques régionaux (SMPR) implantés dans 26 établissements pénitentiaires.
- 93 secteurs de psychiatrie intervenant dans les établissements pénitentiaires au sein des UCSA.
- des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) implantées en milieu hospitalier accueilleront les hospitalisations psychiatriques (avec ou sans consentement). La première UHSA sera livrée fin 2009 : celle de Lyon-Le Vinatier.

Rappel : depuis la loi de janvier 1994, la prise en charge sanitaire et l'organisation des soins en milieu pénitentiaire relèvent du ministère de la Santé. Toutes les personnes détenues sont immatriculées et affiliées à la sécurité sociale.

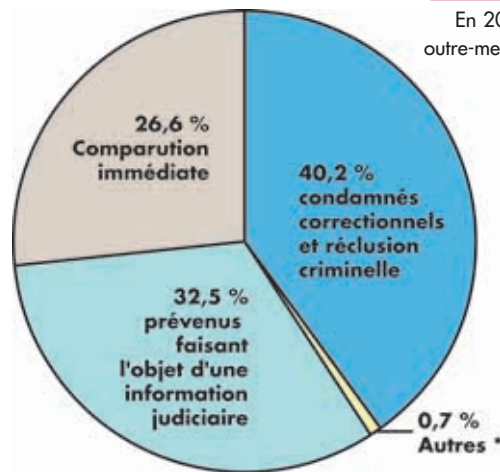
Les personnes prises en charge

En détention

- **62 252** personnes écrouées détenues au 1^{er} janvier 2009 dont :
 - 2 093 femmes (3,4 % des personnes détenues)
 - 675 mineurs (1,1 % des personnes détenues)
- **3 926** personnes écrouées non hébergées (+ 34,1 % en 1 an)
- **8,8 mois** : c'est la durée moyenne de détention en 2008.
 - **1,9 %** ont effectué + de 5 ans
 - **83,5 %** ont effectué un an ou moins
 - **14,4 %** ont effectué un mois ou moins
- Âge moyen des détenus au 1^{er} janvier 2009 : **34,5 ans.**
- **Taux de détention** au 1^{er} janvier 2009
 - 102,9 détenus pour 100 000 habitants (contre 94,9 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2005 et 75,6 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2001).

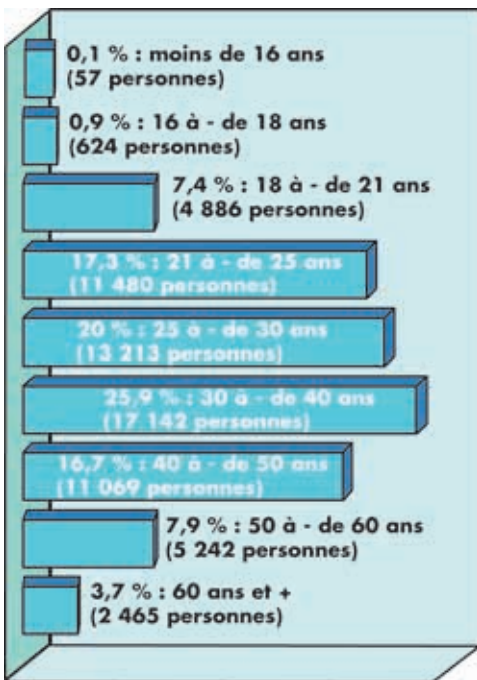
Répartition des 89 054 incarcérations

En 2008 - Métropole et outre-mer (+ 4 % en un an)

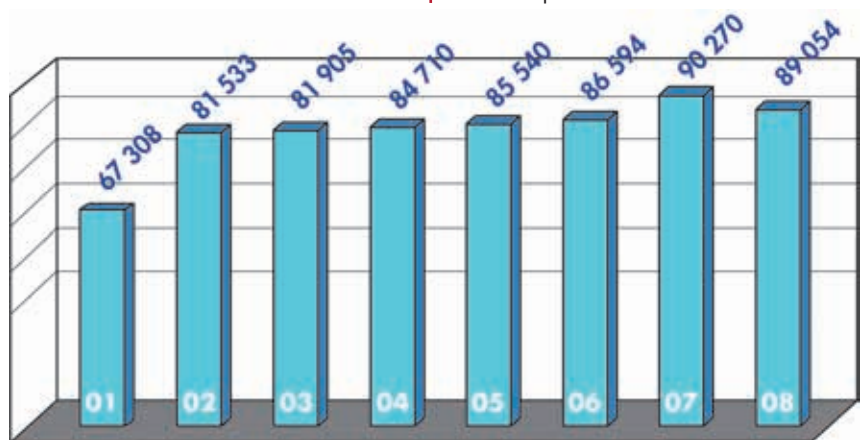


* Contrôle judiciaire ; probationnaires et LC réincarcérés ; repris après évasion

Répartition par âge des personnes écrouées | 1^{er} janvier 2009

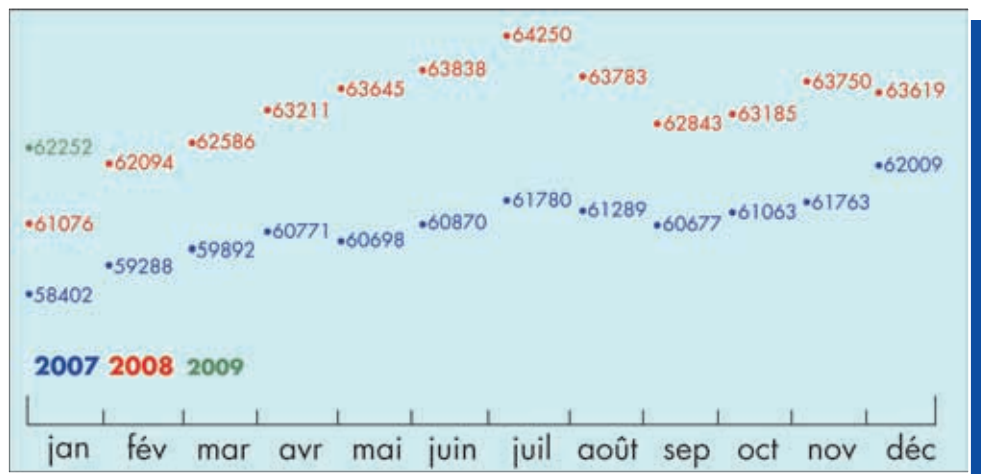


Évolution du nombre d'incarcérations de 2001 à 2008 | Ensemble des entrées par année



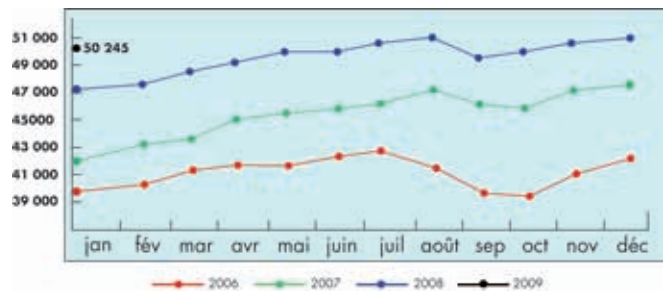
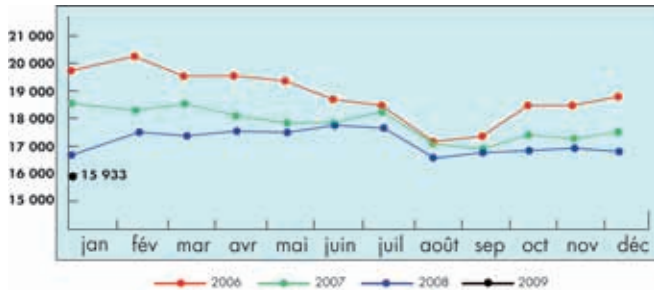
Évolution mensuelle de la population détenue

Au 1^{er} de chaque mois



Les personnes prises en charge

Evolution mensuelle entre 2006 et 2009
des prévenus des condamnés (y compris non hébergés)



Prévenus

Au 1^{er} janvier 2009 :

- **25,6 % des personnes détenues sont prévenues** soit 15 933 personnes (soit -5,1 % par rapport au 1^{er} janvier 2008).
- **40 % des femmes** détenues sont prévenues soit 764.
- **57,9 % des mineurs** détenus sont prévenus soit 391.

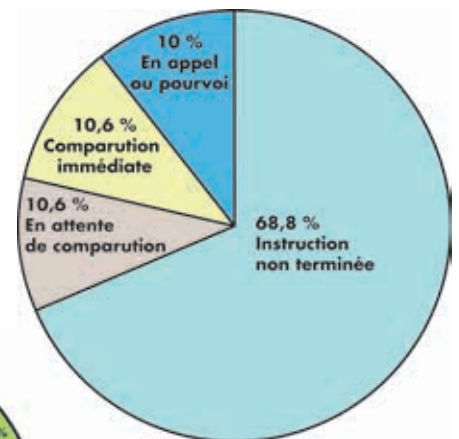
Condamnés

Au 1^{er} janvier 2009 :

- **50 245 condamnés** (soit 75,9 % des détenus).

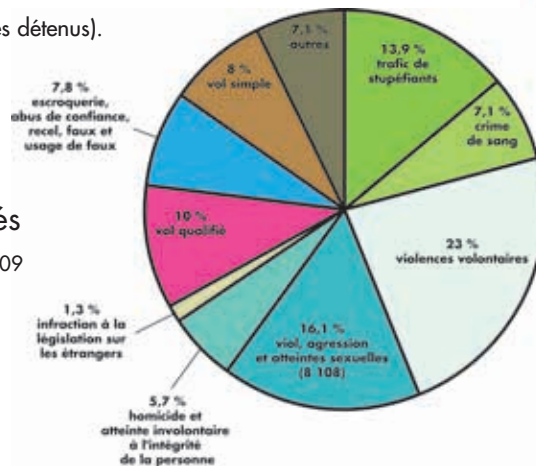
Répartition des prévenus par situation pénale

Au 1^{er} janvier 2009



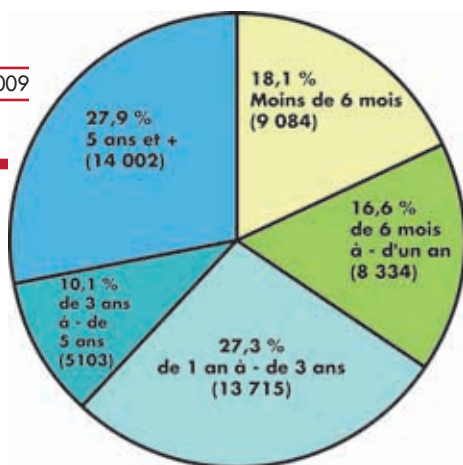
Répartition des condamnés par infraction

Au 1^{er} janvier 2009



Répartition des condamnés par peine

Au 1^{er} janvier 2009

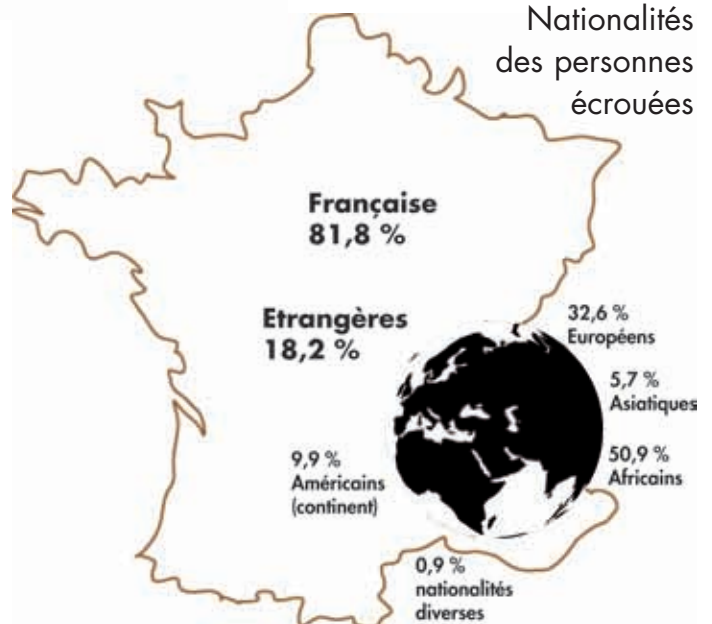


Composition de la tranche 5 ans et plus

pour les personnes condamnées à une peine de réclusion ou de détention criminelles

De 5 ans à - de 10 ans : 2,7 %
De 10 ans à - de 20 ans : 71,1 %
De 20 à - de 30 ans : 19,9 %
Perpétuité : 6,3 %

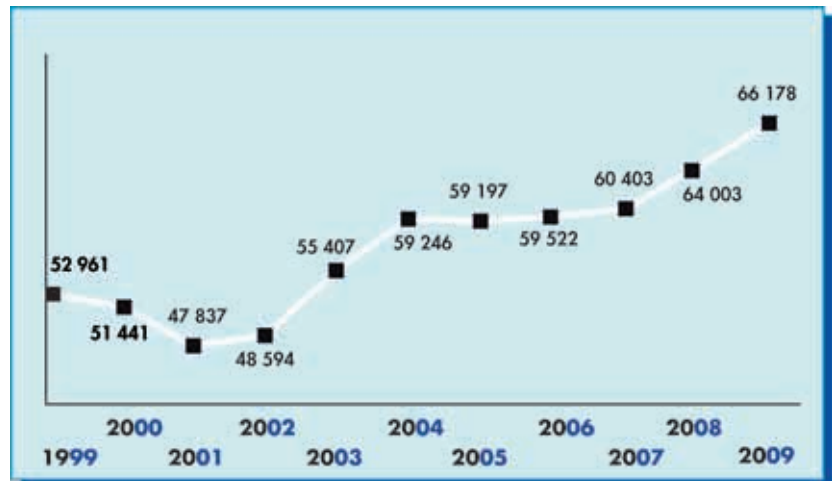
Nationalités des personnes écrouées



Les personnes prises en charge

Évolution de la population écrouée (détenue et non hébergée) depuis 1999

Au 1^{er} janvier



Incidents

En 2008, l'administration pénitentiaire a dénombré :

- **5** évasions (contre 12 en 2007) ;
- **147** mouvements collectifs (contre 155 en 2007, soit - 5 %). **26** ont nécessité l'intervention des Éris.
- **595** agressions graves commises par les détenus contre le personnel (contre 491 en 2007).
- **464** actes de violences entre détenus (367 en 2007) dont 3 homicides (contre 1 en 2007).
- **109** suicides + **6** hors détention (placement extérieur, PSE...) ; un taux de suicide égal à 17/10 000 ; la vigilance des personnels a permis de prévenir 1 700 tentatives de suicide.

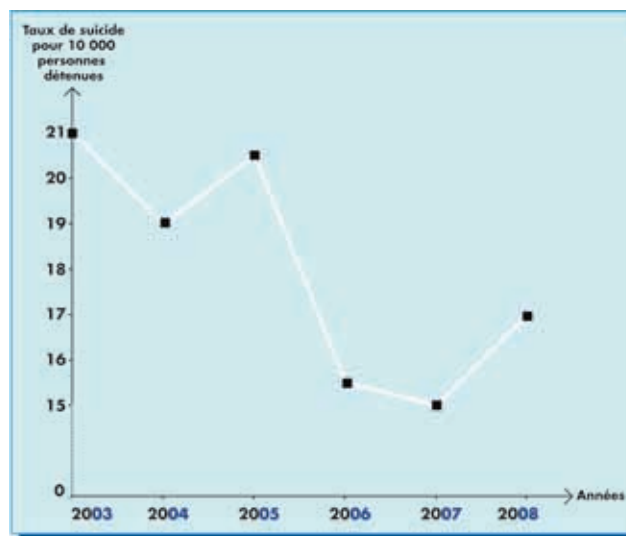
Nombre de suicides en détention et en France

Population écrouée	En France - rappel*
- 2008 : 115	- 2006 : 10 423
- 2007 : 96	- 2005 : 10 713
- 2006 : 93	- 2004 : 10 803
- 2005 : 122	- 2003 : 10 871
- 2004 : 115	- 1986 : 12 529
- 2003 : 120	- 1979 : 9 993

* Source : ministère de la Santé.

Le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM évalue à environ 20 % la sous-estimation du nombre de décès par suicide

Évolution du taux de suicide entre 2003 et 2008



Contrôle - Médiation

- **117** délégués du médiateur de la République en 2008 contre 35 en 2007 ;
- **145** visites de personnalités extérieures (parlementaires, magistrats...) ;
- **16** visites d'établissements réalisées par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2008 en 4 mois.

Les personnes prises en charge

Aménagements de peine

• **5 946 personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou au 1^{er} janvier 2009 (+ 20,3 % en 1 an) :**

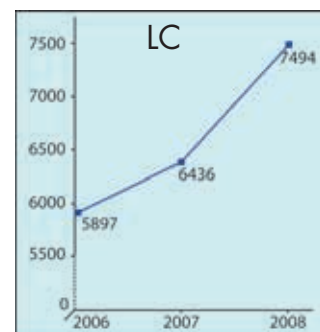
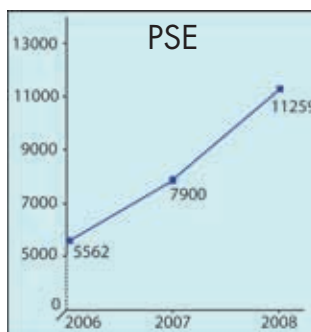
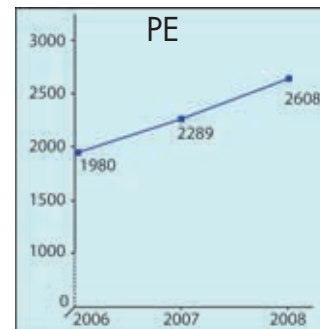
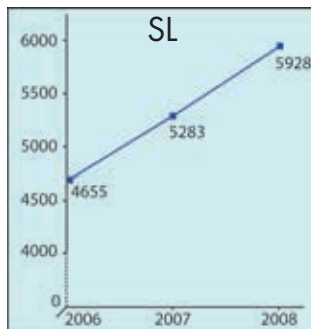
- 3 431 placements sous surveillance électronique (PSE), soit + 36,9 % par rapport au 1^{er} janvier 2008
- 1 643 placements en semi-liberté (SL), soit + 0,7 %
- 872 placements à l'extérieur (PE), soit + 8,3 %.

• **23 placements sous surveillance électronique mobile (PSEM) en cours au 1^{er} janvier 2009.** Depuis le début de l'expérimentation (mi 2006), 32 PSEM ont été prononcés.

• **53 201 (*) permissions de sortir** accordées en 2008

• **7 494 libérations conditionnelles (LC)** accordées en 2008, soit + 16 % en 1 an

• **27 289 mesures d'aménagement de peine accordées** en 2008 contre 21 908 en 2007 et 18 094 en 2006, soit + 25 % en 1 an et + 50,8 % en 2 ans : voir évolution de chaque mesure accordée annuellement ci-contre.



Sorties

• **86 871 sorties en 2008.** En 2008, 73(*) suspensions de peine pour raisons médicales ont été accordées. Depuis la loi du 4 mars 2002, 438 (*) personnes détenues ont bénéficié de cette mesure.

(*) estimations.

Milieu ouvert

• Au 1^{er} janvier 2009 :

159 232 personnes sont suivies en milieu ouvert par les SPIP au titre d'au moins une mesure, soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine.

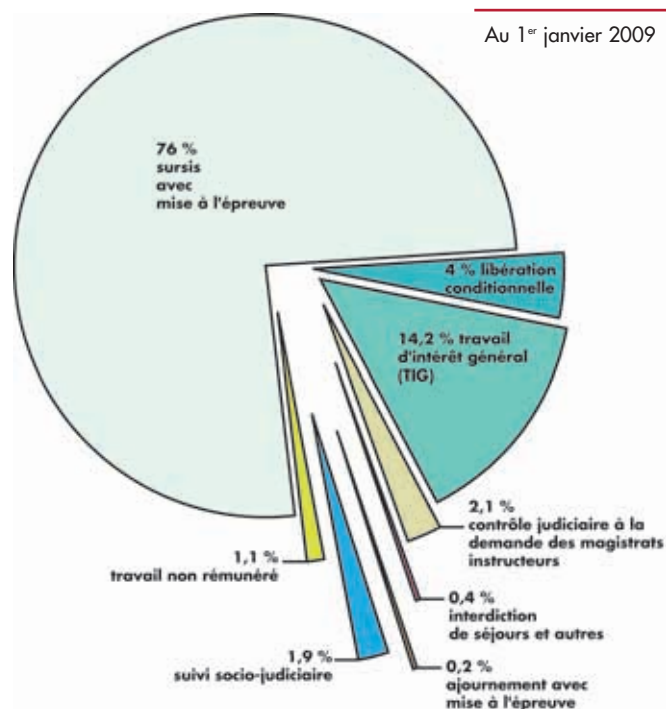
• **174 551 mesures* sont suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)**

• **3 029 personnels d'insertion et de probation** suivent 160 000 personnes soumises à une obligation de justice en milieu ouvert (sursis avec mise à l'épreuve, libération conditionnelle, contrôle judiciaire...) et 61 300 détenus.

* ne sont pas comptabilisés les surveillances judiciaires, les suspensions de peine pour raison médicales et les stages de citoyenneté

Répartition des mesures suivies en milieu ouvert

Au 1^{er} janvier 2009



Vie en détention

Mise en œuvre des RPE

Améliorer la vie en détention

Depuis 2006, les règles pénitentiaires européennes (RPE) sont la charte d'action de l'administration pénitentiaire.

- Procédure d'accueil
 - Quartier arrivants : **145 sites** (85 % des établissements *) ;
 - CPU (commission pluridisciplinaire unique) : **137 établissements** (80 % des sites) ;
 - Remise d'un guide arrivants : **134 établissements** (78 % des sites) ;
 - Livret de suivi individuel de la personne détenue : **78 établissements** (46 % des sites) ;
 - Un dispositif contrôle qualité : labellisation RPE / arrivants :
 - **6 sites** labellisés AFNOR Certification
 - **9 sites** évalués et en cours d'obtention du label RPE
- Autres avancées concrètes :
 - séparation prévenus / condamnés : **91 sites** (71 % des établissements) ;
 - traitement des requêtes : **50 sites** (29 % des établissements) ;
 - téléphone en maison d'arrêt : **47 sites** (27 % des établissements) ;
 - **22 sites** spécialisés dans la prise en charge des délinquants sexuels ;
 - **51 programmes de prévention de la récidive** (35 SPIP).

* Sont comptabilisés tous les établissements pénitentiaires sauf ceux en cours de fermeture ou d'ouverture et les centres de semi-liberté.

Le processus de labellisation RPE 2008-2009



Les actions de réinsertion

Travail et formation professionnelle rémunérée

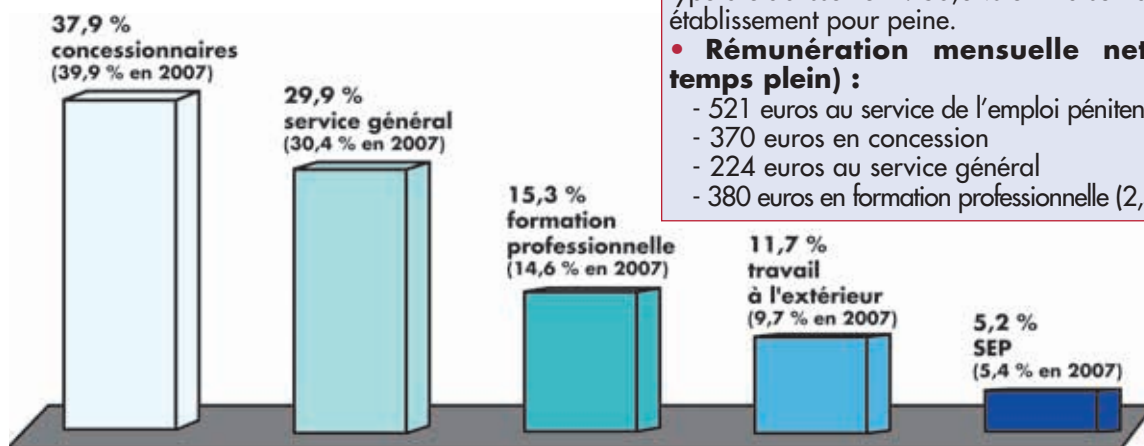
22 249

détenus ont eu, en moyenne mensuelle, une activité rémunérée en 2008, soit 95 de plus qu'en 2007

36 553 203 €

Montant des rémunérations brutes versées durant l'année 2008 au titre des activités de production, pour 1 756 093 journées travaillées.

Répartition des activités rémunérées des détenus en 2008



• **Taux d'activité rémunérée en 2008 : 36,4 %** (soit 1,8 point en moins qu'en 2007). Ce taux varie selon le type d'établissement : 30,6 % en maison d'arrêt et 48,3 % en établissement pour peine.

• **Rémunération mensuelle nette (équivalent temps plein) :**

- 521 euros au service de l'emploi pénitentiaire (SEP)
- 370 euros en concession
- 224 euros au service général
- 380 euros en formation professionnelle (2,50 euros/h)

Actions de formation professionnelle

3 597 495

heures stagiaires, dont 84 % sont des formations rémunérées, suivies par

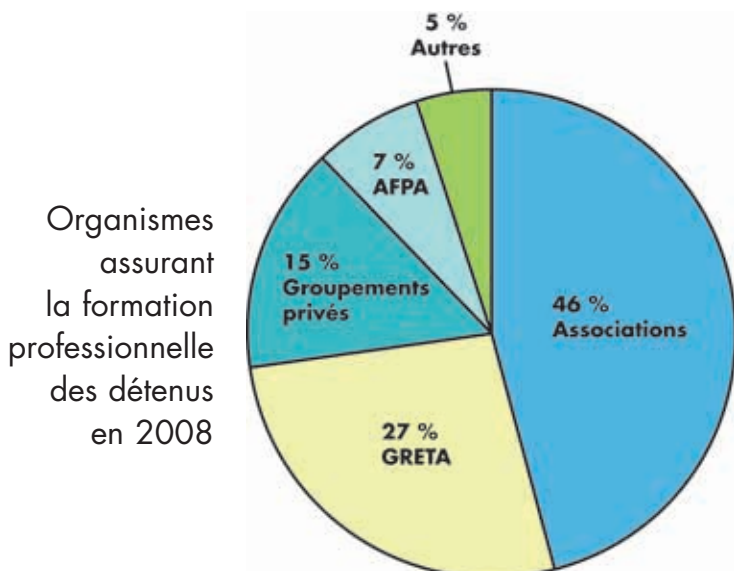
21 972 personnes détenues inscrites en formation

4 126 personnes détenues ont bénéficié d'une action de qualification

8 889 personnes détenues ont bénéficié d'une action de préqualification (chantier école, adaptation à l'emploi...)

6 959 personnes détenues ont bénéficié d'une action de remise à niveau ou d'une formation de base (action de lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, APP, enseignement à distance)

1 968 personnes détenues ont participé à une action de préparation à la sortie



Organismes assurant la formation professionnelle des détenus en 2008

Répartition des diplômes et certifications accordés en formation professionnelle

- CFG : présentées 690 ; reçues 565
- Niveau 5 (CAP, BEP...) : présentés 1 133 ; reçus 910
- Niveau 4 (Bac pro...) : présentés 59 ; reçus 36
- Niveau supérieur : présentés 8 ; reçus 7

Les actions de réinsertion

Enseignement

• Niveau de formation de la population pénale

Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2008 dans 168 sites pénitentiaires sur 173 auprès de 43 162 personnes :

- 1 % n'a jamais été scolarisé
- 2,7 % ne parlent pas du tout le français et 4,9 % le parlent de manière rudimentaire
- 50 % sont sans diplôme
- 60 % ne dépassent pas le niveau CAP
- 34 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, CPPN, collège avant la 3^e)
- 10,2 % sont en situation d'illettrisme au regard du test (bilan lecture)
- 13,1 % échouent au test du fait de difficultés moindres.

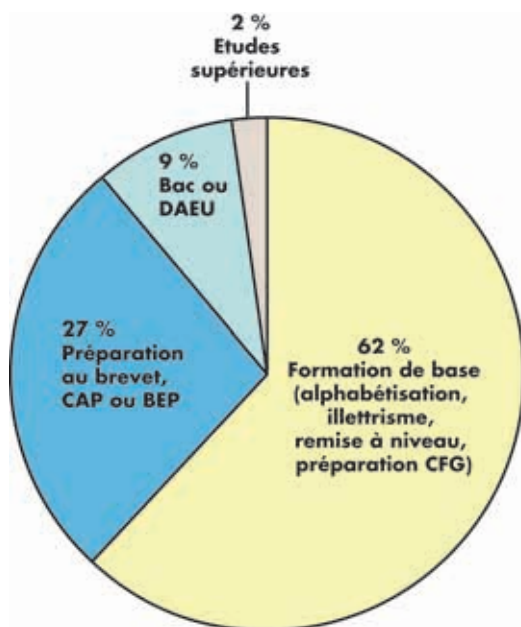
• À la rentrée scolaire de 2008 : **379 enseignants** du premier degré, pour la plupart spécialisés, plus des vacataires intervenant sur une enveloppe de **1 200 heures supplémentaires** année.

58 professeurs du second degré à temps plein et 2 769 heures année de vacances.

Grâce à ces **12 972 heures** de cours assurées chaque semaine, l'obligation scolaire est respectée pour les moins de 16 ans et une démarche incitative est adoptée vis-à-vis des mineurs de 16 et 17 ans.

23 % de la population détenue adulte bénéficie de cours à tous niveaux de formation.

• Formation générale des adultes (43 414 détenus) :



• Réussite aux examens

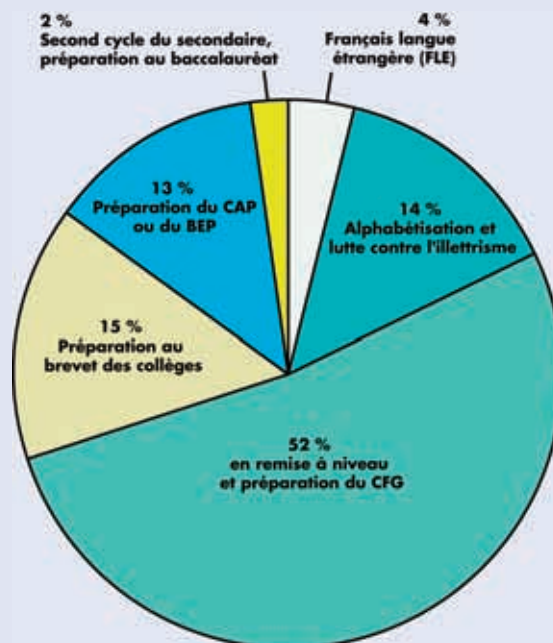
6 033 personnes détenues adultes ont été candidates à un examen

4 383 (72 %) ont été reçues dont :

- 3 496 au CFG (Certificat de Formation Générale)
- 294 à un CAP ou un BEP
- 410 au diplôme national du brevet
- 38 au baccalauréat (+ 36 partiellement)
- 89 au DAEU (+ 37 partiellement)
- 56 à un diplôme de l'enseignement supérieur (+ 85 partiellement)

Mineurs

• En 2008, **3 364 mineurs ont été scolarisés** (+ 652 mineurs détenus scolarisés moins de 3 semaines).



• Sur les 499 jeunes présentés à un examen en 2008, **374 ont été reçus (75 % de réussite) :**

- 330 au CFG
- 34 au diplôme national du brevet
- 6 à un CAP ou à un BEP
- 4 au baccalauréat

À ceux-là s'ajoutent 34 mineurs reçus partiellement (possibilité de valider les examens complètement ultérieurement).

5 071 détenus (majeurs et mineurs) ont suivi des cours par correspondance, notamment avec l'association Auxilia (61 %), le CNED (18,5 %) et d'autres organismes (20,5 %).

La réinsertion

Secteur associatif - partenaires

L'administration pénitentiaire favorise le développement des actions du secteur associatif en soutien de l'action des SPIP pour lutter contre la récidive et faciliter l'insertion sociale.

• Les associations nationales partenaires conventionnées :

- **AIDES** : actions conduites autour du VIH/Sida, des hépatites et des IST, au sein des établissements pénitentiaires ; suivi à l'extérieur et actions de soutien aux familles.
- **L'ANVP** (association nationale des visiteurs de prison) : 1 095 bénévoles visitent les détenus et aident leur famille.
- **AUXILIA** "Formation et amitié, une nouvelle chance" : réseau de 1 200 enseignants bénévoles qui font travailler 2 250 personnes détenues par correspondance.
- **La Cimade** : 100 bénévoles interviennent auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans 65 établissements.
- **CLIP** (Club informatique pénitentiaire) : 185 formateurs bénévoles interviennent auprès des détenus dans 50 établissements.
- **Le Courrier de Bovet** : un millier d'adhérents correspondent avec environ 1 300 personnes incarcérées.
- **La Croix-Rouge française** : dispositif de téléphonie sociale et d'écoute (CRED) et réseau d'intervenants en milieu pénitentiaire.
- **La FARAPEJ** (fédération des associations réflexion-action prison et justice) : 65 associations adhérentes regroupant plus de 2 700 bénévoles et 150 salariés.
- **La FNARS** (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) : plus de 800 associations et organismes publics qui gèrent près de 2 200 établissements et services dont une majorité de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.
- **La FREP** (fédération des relais enfants-parents) : 21 associations adhérentes dont 12 relais régionaux et 400 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels.
- **Le GENEPI** (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) : plus de 1 300 étudiants bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans plus de 80 établissements pénitentiaires.
- **Le Secours catholique** : aides aux indigents, aux familles des personnes détenues et aux sortants de prison.
- **Sidaction** : programmes de lutte contre le VIH et les hépatites en détention.
- **L'UFRAMA** (union des fédérations régionales d'associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées) : 7 fédérations, 107 associations adhérentes et soutien aux 145 associations de maisons d'accueil de familles de détenus, 1 500 bénévoles.

En 2008, **4 784 623 euros** de subvention ont été versés dont **795 769 euros** aux associations nationales.

• 2 nouveaux partenaires :

- **Voies navigables de France** (convention 23 janvier 2009 - mise en œuvre des aménagements de peine et des mesures alternatives à l'incarcération).
- **Caisse des dépôts et consignations** (cyberbases, micro-crédit, logement...).

• Participation à la politique de la ville :

Dans le cadre de ces activités de contrôle et de réinsertion, l'administration pénitentiaire participe à la politique judiciaire de la ville grâce aux actions des SPIP. Elle renforce sa collaboration avec le CIPD, la DIV et l'Acisé.

Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2008 : 2,9 millions € pour 374 projets.

- **107** points d'accès au droit en établissements pénitentiaires.

Maintien des liens familiaux

- En 2008, ouverture de nouvelles structures pour l'accueil des familles liées aux nouveaux établissements du programme 13 200 ; et ouverture de nouveaux locaux à Mende, Cherbourg, Saint-Malo, Lure, Riom.

- L'administration pénitentiaire met actuellement à disposition :
 - **157** structures d'accueil des familles en attente de parloirs
 - **28** structures d'hébergement pour les familles venant de loin
 - 70** structures assurent la garde des enfants, **22** accompagnent les enfants aux parloirs.

- **10 unités de vie familiale (UVF)** sont en fonctionnement dans 3 maisons centrales (Rennes, Saint-Martin de Ré, Poissy), dans les 4 établissements du plan 4 000 comprenant un centre de détention et dans les 2 établissements du programme 13 200 qui viennent d'ouvrir (Mont-de-Marsan, Roanne). 15 autres nouveaux établissements comprenant un centre de détention en seront équipés. Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes condamnées à de longues ou moyennes peines ne bénéficiant pas de permissions de sortir peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72h.

30 parloirs familiaux (petites salles préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15 m²) équipent neuf des dix maisons centrales.

Le sport

- **Structures**
210 salles de musculation ; 185 terrains extérieurs multi-sport (dont 63 cours de promenade) ; 110 salles d'activité polyvalentes ; 71 terrains de football ; 38 gymnases.
- **Les intervenants**
215 surveillants moniteurs de sport ; 61 surveillants faisant fonction ; 24 agents de Justice ; 27 professeurs d'EPS ; 130 vacataires.
- **Activités**
4 heures par détenu par semaine en moyenne.
- **Partenariat**
19 partenaires nationaux ; 14 conventions cadres, 6 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les fédérations sportives nationales. Un protocole d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Jeunesse et des Sports a été signé début 2007.

Les cultes

- Les personnels cultuels regroupent les aumôniers titulaires (rémunérés et bénévoles) et les auxiliaires d'aumônerie.
- **1 168** personnels cultuels, dont 419 rémunérés et 749 bénévoles. La répartition selon les confessions est la suivante :
 - 580 catholiques, 287 protestants, 147 musulmans, 90 israélites, 7 orthodoxes et 57 divers.

Le personnel

Effectifs

- **32 837 agents** au 1^{er} janvier 2009, comprenant :
 - 455 personnels de direction
 - 24 341 personnels de surveillance
 - 3 747 personnels des SPIP
 - 2 451 personnels administratifs
 - 562 personnels techniques
 - 1 281 autres (contractuels...).
- **Effectifs de l'ÉNA** : 219 titulaires au 1^{er} janvier 2009.
- **1 922 personnes recrutées** en 2008 dont 1 582 surveillants et 151 personnels d'insertion et de probation.

Formation

- **Formation initiale (ÉNA)** en 2008
Précision : les chiffres des personnes formées en 2008 comprennent les promotions entrées en 2007 ayant achevé leur scolarité en 2008 et celles ayant débuté en 2008 (indiqué en italique).

3 597 personnes ont suivi une formation initiale en 2008 (contre 3 499 en 2007 et 3 205 en 2006).

- **46 directeurs des services pénitentiaires** : 14 (promotion 37) ; 38 (promotion 38) dont 23 femmes.
- **409 conseillers d'insertion et de probation** : 268 (promotion 12) ; 141 (promotion 13) dont 111 femmes.
- **2 219 surveillants** : 601 (promotion 170) ; 509 (promotion 171) ; 537 (promotion 172) ; 545 (promotion 173) dont 309 femmes sur les promotions entrées en 2008.
- **395 premiers surveillants** : 52 (promotion 14) ; 85 (promotion 15) ; 258 (promotion 16) dont 43 femmes.
- **198 lieutenants** : 121 (promotion 12) ; 77 (promotion 13) dont 24 femmes.
- **230 personnels administratifs** : 32 attachés ; 50 secrétaires administratifs ; 148 adjoints administratifs.
- **43 moniteurs de sport**
- **14 formateurs de personnel** (promotion 32)
- 43 agents ÉRIS (promotion 3)

En 2008, 48 démissions chez les élèves surveillants et 3 chez les élèves CIP.

Création en 2008 d'une **classe préparatoire intégrée (CPI)** : 15 auditeurs préparent le concours de directeurs des services pénitentiaires session 2009.

- **Formation continue (ÉNA)**
263 sessions en 2008 :
 - **3 359** personnes (contre 3 191 en 2007)
 - **14 664,5** jours de formation
 - **4,37** jours de formation par stagiaire

Budget 2008

- Formation initiale :
- **128 120** journées de formation
 - **7,35** million € de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement)

- Formation continue :
- **14 664** journées de formation
 - **0,7** million € de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement).

Éris (équipes régionales d'intervention et de sécurité)

- 357 agents qui ont effectué 3 986 missions depuis 2003 dont 801 en 2008.
- En 2008, 7 % des missions seulement sont liées à des incidents en détention. Les 9 équipes régionales participent surtout à la sécurisation de transfèvements (32 %), de travaux en établissements (16 %) et de soutien aux établissements (10 %).

Rémunérations (au 1/10/08, en euros) y compris IR ou IFO au montant minimum

IR : indemnité de responsabilité
 IFO : indemnité de fonctions et d'objectifs

Personnels d'insertion et de probation Rémunération nette mensuelle (primes comprises)	Début de carrière	Fin de carrière
Élève conseiller d'insertion et de probation	1 440	
Conseiller d'insertion et de probation	1 477	2 544
Chef des services d'insertion et de probation	2 007	2 896
Directeur d'insertion et de probation	1 781	3 770
Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	2 927	3 810

Personnels de surveillance Rémunération nette mensuelle (*)	Début de carrière	Fin de carrière
Élève surveillant (**)	1 351	
Surveillant	1 412	2 059
Surveillant brigadier	1 724	2 194
Premier surveillant	1 901	2 343
Major	2 208	2 511
Lieutenant pénitentiaire	1 722	2 696
Capitaine pénitentiaire	2 244	2 966
Commandant pénitentiaire	2 877	3 553

* hors primes de nuit, dimanche, résidence, heures supplémentaires, indemnités de résidence et de chef d'établissement (CE) ou adjoint au CE
 ** primes de stages incluses (PSS)

Personnels techniques Rémunération nette mensuelle (*)	Début de carrière	Fin de carrière
Adjoint technique	1 401	2 206
Technicien	1 634	2 532
Directeur technique	1 838	3 794

* Primes comprises, hors primes de résidence

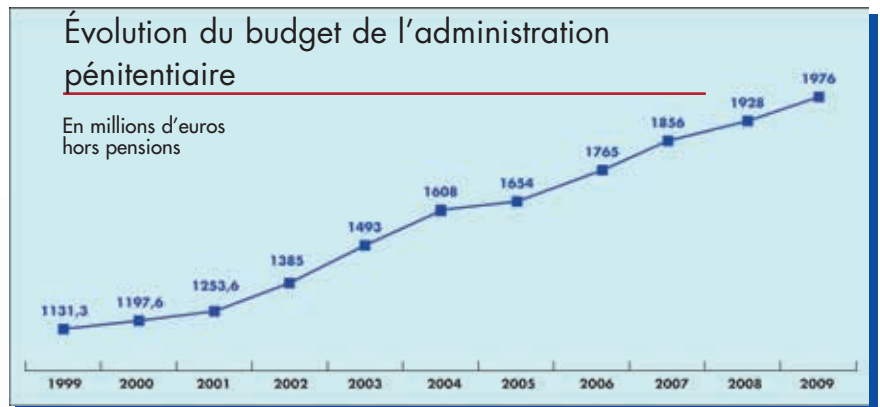
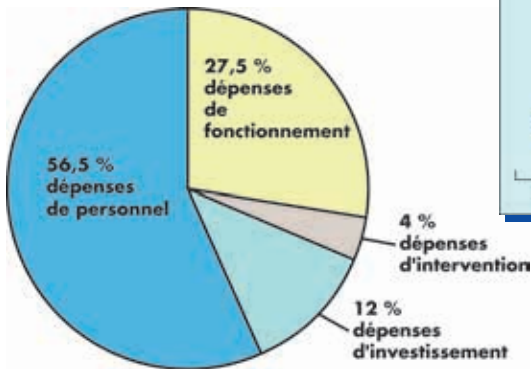
Personnels administratifs Traitement net mensuel primes incluses (*)	Début de carrière	Fin de carrière
Adjoint administratif	1 460	1 820
Adjoint administratif principal	1 473	2 067
Secrétaire administratif	1 620	2 594
Attaché d'administration	2 008	3 371
Attaché d'administration principal	2 388	3 985
Conseiller d'administration	3 120	4 063

* hors indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs

Personnels de direction Traitement net mensuel	Début de carrière	Fin de carrière
Élève directeur	1 618	
Directeur des services pénitentiaires	2 126	4 581
Directeur interrégional et fonctionnel	3 946	6 018

Le budget

Crédits budgétaires
(crédits de paiement
hors pensions)

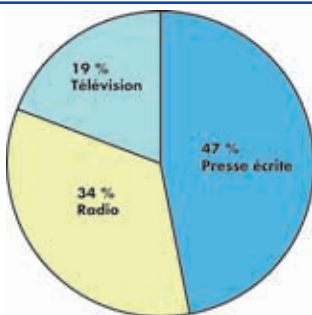
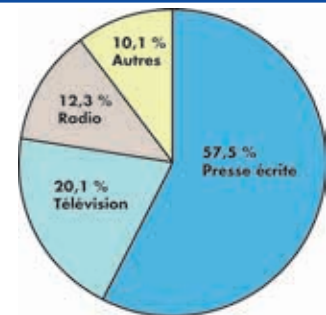


• **1,976 milliard d'euros.** C'est le budget (hors pensions) de l'administration pénitentiaire en 2009, soit + 3 % d'augmentation par rapport au budget 2008. Il représente plus du tiers du budget de la Justice.

Communication

2 157 demandes presse traitées en 2008 (contre **346** en 2007, soit + **523 %**).

1 602 de ces demandes ont été accordées (contre **241** en 2007, soit + **565 %**), soit les 3/4 des demandes, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) :



Sur l'année 2008, **9 354** retombées presse (articles, reportages, émissions, interviews...) consacrées à l'univers pénitentiaire, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement)

En 2008, **43** demandes de tournage ont été adressées au Sceri ou aux DISP pour des longs ou courts métrages, des fictions, des séries télévisées dont **28** demandes accordées pour **8** demandes refusées.



Campagne de recrutement 2008 : campagne à la télévision, sur Internet, dans la presse.

25 000 inscrits (soit + **30 %** par rapport à 2007), pour **1 862** postes.

Le nouveau spot télé a obtenu le *Topcom* d'or 2009.

Quelques chiffres européens

	Taux d'incarcération pour 100 000 habitants en 2006	Taux de détention pour 100 000 habitants au 1/09/2007	Durée moyenne de détention (en mois) en 2006	Taux d'évasion pour 10 000 détenus en 2006
Allemagne	142,8	94,5	8	1,5
Autriche	163,4	108,4	8,5	8
Belgique	156,2	95,1	7	37,1
Danemark	348,6	66,3	2,5	69,2
Espagne	84,2	126,3	17,2	0,6
Finlande	139,2	69,2	6,2	35
France	136,2	99,9	8,2	2,6
Grèce	nc	99,9	nc	nc
Hongrie	217	149,6	9,4	0
Irlande	302	80,4	3,3	38,3
Italie	156	78,4	nc	1,6
Irlande du Nord	nc	82,1	nc	nc
Norvège	260,9	70,9	3,3	25,3
Pays-Bas	272,1	113,1	4,1	1,5
Portugal	54,3	108,9	26,5	24,5
Angleterre P-d-G	367,2	147,5	nc	3,7
Ecosse	828,5	144,9	2	1,4
Suède	259,2	75	3,4	46
Suisse	696,3	75,6	1,4	nc
Rép. Tchèque	181,6	184,8	nc	3,2

nc : chiffres non communiqués

Source : Conseil de l'Europe SPACE 1 Survey 2007 - 24 mars 2009

Glossaire

Centre de détention (CD) Accueille les condamnés d'un an et plus considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

Centre pénitentiaire (CP) C'est un établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Centre pour peines aménagées (CPA) Peut recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Centre de semi-liberté Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté (voir "semi-liberté") ou du placement à l'extérieur sans surveillance.

Concessionnaire Entreprise privée qui développe des activités de travail pour les détenus dans les établissements.

Condamné Personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Contrôle judiciaire Mesure alternative à l'incarcération ordonnée par le juge d'instruction ou le juge des libertés de la détention, en attente du jugement. La personne condamnée est soumise à certaines obligations (répondre aux convocations du SPIP, interdiction de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux...) et peut bénéficier, en fonction de sa situation, d'un accompagnement social.

Durée moyenne de détention Rapport du nombre moyen de détenus présents au nombre d'incarcérations sur une année donnée.

ÉRIS (Équipe régionale d'intervention et de sécurité) Leurs missions : renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires en cas d'événements particuliers ou graves ; veiller au maintien de la sécurité durant les fouilles d'établissements ; rétablir l'ordre avant l'intervention éventuelle des forces de gendarmerie ou de police.
Les ÉRIS sont composées de personnels de surveillance sélectionnés sur examen interne. Ils suivent ensuite une formation à l'ÉNAP mais aussi dans une école de gendarmerie et au GIGN.

Établissements à gestion mixte 38 établissements voient leur gestion courante (hôtellerie-restauration, nettoyage, maintenance) et certaines fonctions liées à la prise en charge des personnes détenues (travail, formation professionnelle...) assurées par des groupements privés. La direction, la garde, l'insertion et le greffe restent de la responsabilité de l'administration pénitentiaire et de son personnel.

Libération conditionnelle Mesure d'aménagement de peine pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale. La personne est remise en liberté avant la date normale de la fin de sa peine, sous réserve qu'elle respecte certaines obligations pendant un délai dit d'épreuve. Passé ce délai, s'il n'y a pas eu d'incident, on considère que la personne a effectué l'intégralité de sa peine.

Maison d'arrêt Reçoit les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Maison centrale Reçoit les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

Milieu ouvert Regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche axée sur la responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des SPIP, soit dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté...).

Placement à l'extérieur Aménagement d'une peine d'emprisonnement qui permet à la personne condamnée d'exécuter sa peine hors de l'établissement. Il peut être sous surveillance pénitentiaire ou assurée par des associations, conventionnées avec l'administration pénitentiaire, proposant hébergement, accompagnements socio-éducatifs, emplois et/ou formations.

Placement sous surveillance électronique (PSE) et placement sous surveillance mobile (PSEM) Le PSE est une mesure de contrôle judiciaire ou d'aménagement de peine. La personne condamnée peut ainsi rester à son domicile et travailler. Elle porte un bracelet à la cheville ou au poignet permettant de contrôler les horaires de ses déplacements.

Le placement sous surveillance électronique mobile permet de localiser à tout moment la personne concernée grâce à un système de suivi par satellite (GPS).

Prévenu Personne détenue dans un établissement pénitentiaire qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Probation Modalité d'exécution d'une sanction pénale, en milieu ouvert, comportant des mesures de surveillance et d'assistance. Les personnels d'insertion et de probation sont chargés du suivi des personnes auxquelles ces mesures s'appliquent.

Semi-liberté Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, ou encore de bénéficier d'un traitement médical. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.

Service de l'emploi pénitentiaire (SEP) Service à compétence nationale chargé d'organiser la production de biens et de services par des détenus et d'en assurer la commercialisation, d'assurer la gestion et l'aide au développement d'activités de travail et de formation particulièrement dans les établissements pour peine, de gérer la régie industrielle des établissements pénitentiaires.

Service général Emplois occupés par des détenus dans les établissements au service de la maintenance, de la restauration et de l'hôtellerie.

Service médico-psychologique régional (SMPR) Service de psychiatrie implanté en milieu pénitentiaire ayant une vocation régionale et comprenant une unité d'hospitalisation, offrant des soins diversifiés incluant l'hospitalisation volontaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) Créé par le décret du 13 avril 1999, le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentes et post-sentencielles. La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers :

- l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines ;
- la lutte contre la désocialisation ;
- la (ré)insertion des personnes placées sous main de Justice ;
- le suivi et le contrôle de leurs obligations.

Sursis avec mise à l'épreuve Mesure permettant à la personne condamnée d'être dispensée de tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations fixées par le magistrat (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes...).

Taux de détention Rapport du nombre de détenus au nombre d'habitants d'un pays à une date donnée.

Taux d'incarcération Rapport du nombre d'entrées en détention sur une année donnée au nombre d'habitants d'un pays.

Travail d'intérêt général (TIG) Cette peine alternative à l'incarcération, adoptée en 1983, requiert la volonté du condamné pour être exécutée. Il s'agit d'un travail non rémunéré d'une durée de 20 à 210 heures maximum, au profit d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association.

Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) Unité hospitalière implantée en milieu pénitentiaire, elle assure les soins incluant la prévention, l'organisation des soins en milieu hospitalier ainsi que la continuité de soins à la sortie de détention.



Directeur de publication : Claude d'Harcourt. **Rédactrice en chef :** Jocelyne Randé.
Maquette : Nicolas Chanod/SCERI. **Impression :** STIPA. **ISSN :** 1291-4630.

www.prison.justice.gouv.fr

Direction de l'administration pénitentiaire

Service de la communication et des relations internationales

13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 - tél. 01 49 96 28 15